



17ème législature

Question N° : 1938	De M. Frédéric Maillot (Gauche Démocrate et Républicaine - Réunion)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et accès aux soins		Ministère attributaire > Solidarités, autonomie et égalité entre femmes et hommes
Rubrique > outre-mer	Tête d'analyse > Politique du grand âge pour La Réunion	Analyse > Politique du grand âge pour La Réunion.
Question publiée au JO le : 12/11/2024 Date de changement d'attribution : 19/11/2024		

Texte de la question

M. Frédéric Maillot interroge Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur sur la question du grand âge à La Réunion. Le 27 octobre 2024, la journée départementale des seniors réunissait près de 9 000 réunionnais demandeurs de dispositifs et d'encadrement adaptés à leur situation d'aînés. Depuis les années 1960, La Réunion a connu une baisse considérable du taux de naissance sur son territoire. En effet, l'indice de fécondité y est désormais de 2,5 enfants par femme, un chiffre vraisemblablement élevé comparativement à la moyenne nationale, mais toujours deux fois moins élevé qu'il ne l'était avant la transition démographique à La Réunion. L'allongement de la durée de vie des Réunionnais s'accompagne donc d'une diminution des naissances, ce qui, à l'avenir, encouragerait une augmentation de la part des personnes âgées à La Réunion, obligeant donc à prévoir cette évolution et à s'en occuper dès maintenant. De surcroît, les Réunionnais sont particulièrement touchés par des pathologies préoccupantes : ils sont les plus touchés en France par la surcharge pondérale (27% de la population), les AVC (28% de plus qu'en France hexagonale) ou encore le diabète ; les Réunionnais vivraient donc plus longtemps, mais en moins bonne santé. À ce constat s'ajoutent des problématiques sociales, notamment dues aux flux migratoires : de nombreux jeunes Réunionnais partent pour l'Hexagone en quête d'opportunités universitaires et professionnelles, et à l'inverse, des Réunionnais plus âgés partis quelques années auparavant semblent, eux, réintégrer leur île natale. Au-delà du fait que cela continue de creuser des inégalités socio-économiques déjà bien ancrées sur le territoire, ces tendances encouragent l'isolement des seniors et leur entrée précoce en établissement médicalisés (type Ehpad). Cependant, il apparaît d'ores et déjà difficile d'assurer aux aînés réunionnais une qualité de vie optimale, les Ehpad à La Réunion étant rares, souvent vétustes et coûteux. Selon la Fédération nationale de la mutualité en France, séjourner un mois en Ehpad à La Réunion coûterait entre 3 000 et 4 000 euros, tandis que la plupart des seniors perçoivent environ 700 euros par mois à la retraite. Il apparaît d'autant plus complexe de garantir la prise en charge ds seniors quand seulement 4 % des 14 000 demandeurs d'emplois souhaitant être formés aux métiers du service à la personne le sont véritablement. Le constat est inquiétant et nous oblige ; en ce sens, il souhaite l'interroger sur les mesures envisagées pour renforcer les politiques publiques en faveur des personnes âgées dépendantes et garantir un accès aux soins adapté aux spécificités du territoire réunionnais.